

**Pour diffusion immédiate**

Québec, le 7 janvier 2020

Le mépris envers le Chantier Davie doit cesser

Tel qu'annoncé en décembre par le gouvernement Trudeau, le Chantier Davie passera à la prochaine étape du processus de sélection, c'est-à-dire la demande de propositions et l'évaluation. C'est une bonne nouvelle. Cette évaluation est semblable au processus utilisé précédemment en 2011 pour sélectionner les chantiers *Irving Shipbuilding Inc.* et *Seaspan Shipyards* comme partenaires stratégiques dans le cadre de la Stratégie Nationale de Construction Navale (SNCN).

Il est important de savoir que les chantiers *Irving Shipbuilding Inc.* et *Seaspan Shipyards* se sont qualifiés il y a 8 ans en n'ayant, chacun, qu'une seule cale. Davie en a 5. À la lumière de cette information, il est inexplicable et inexcusable que cela ait pris 8 ans au gouvernement du Canada pour inclure la Davie dans la SNCN. Il serait d'autant plus incompréhensible que l'évaluation soit négative, étant donné, entre autres :

- L'avantage au niveau des infrastructures de la Davie par rapport aux deux autres chantiers et ce, dès 2011.
- L'efficacité démontrée par la Davie à respecter tant les échéanciers que les budgets, notamment au niveau de la construction de l'Astérix;
- La qualité et l'avant-gardisme démontrés par les constructions navales de la Davie, notamment concernant l'Astérix.

« Il est dommage de constater que le processus d'évaluation prendra près de 12 mois alors que les besoins en brise-glaces sont criants afin d'assurer la souveraineté sur nos eaux territoriales. Ce sont 12 mois durant lesquels les travailleurs de la Davie devront attendre la confirmation de ce qu'ils savent déjà : la qualité de leur expertise », mentionne Julie Vignola.

Ce sont 12 mois durant lesquels 850 entreprises du Québec et plus de 1300 entreprises du Canada ne reçoivent pas de contrats de la Davie. Le fleuve est également un axe économique important. Les brise-glaces sont essentiels à son économie, aux exportations. Ce sont 12 mois durant lesquels le Canada n'a pas les pleins pouvoirs et le plein contrôle sur ses eaux territoriales. Il est important de garder les yeux ouverts sur ce dossier afin que les travailleurs de la Davie et des entreprises qui dépendent des contrats de la Davie ne soient pas, à nouveau, pénalisés pendant des années. Retarder l'attribution de la construction des brise-glaces, c'est nuire à l'économie du Québec et du Canada.

« Huit ans d'attente et de démarches pour faire reconnaître la qualité de l'expertise de la Davie, c'était suffisamment long. Il est plus que temps que le Chantier Davie soit reconnu à sa juste valeur », a conclu Julie Vignola.

Source :

Maxelle Jacques

Attachée de presse

maxelle.jacques.308@parl.gc.ca

(418) 454-4727